



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-249

Déposé le : 08.04.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Organisation et rôle du SDT : les lendemains de l'aménagement du territoire vont-ils chanter ?

Texte déposé

En date du 10 mars 2014, la nouvelle cheffe du département du territoire et de l'énergie (DTE) annonçait les orientations qu'elle entend donner à l'aménagement du territoire ces prochaines années et plus particulièrement le rôle que devra jouer le service du développement territorial (SDT). On peut se réjouir de la volonté de la cheffe de département d'inscrire son action dans la continuité des réformes engagées. La volonté de « simplifier et d'optimiser les processus et le traitement des dossiers » ou l'intention d'intégrer les communes « en tant qu'acteurs dynamiques et responsables » sont à saluer.

A travers cette annonce, nous apprenons aussi que « le SDT sera davantage un coordinateur et un facilitateur qu'un simple contrôleur institutionnel ». Cet apparent changement de paradigme, dont les contours restent encore à définir, s'accompagne d'une volonté de réviser la législation cantonale « dans le but de retrouver des marges de manœuvre ». Ces déclarations traduisent une intention de changement dont les modalités méritent à notre sens quelques clarifications.

Ainsi, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Suite à l'annonce du 10 mars 2014, comment le Conseil d'Etat évalue-t-il les continuités ou discontinuités dans la pratique récente et à venir du SDT?**
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il rappeler les mesures organisationnelles qu'il a prises, depuis les modifications légales entrées en vigueur en 2004, pour s'assurer que le SDT fonctionne comme une instance de coordination interservices et comme une interface au service de la population vaudoise?**
- 3. Le Conseil d'Etat juge-t-il que le SDT accomplira désormais moins de tâches de contrôle**

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

de la légalité? Le cas échéant, comment serait-ce conciliable avec les tâches qui sont dévolues à ce service par l'effet de la loi (contrôle de légalité et non contrôle de l'opportunité)?

4. Le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer quelles « marges de manœuvre » il entend utiliser en matière d'aménagement du territoire ? Dans quels buts ces « marges de manœuvre » doivent-elles être exploitées ?

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

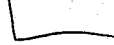
MAHAM Raphaël

Signature :

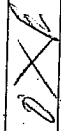

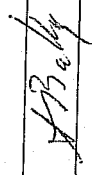


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2013

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Epars Olivier 
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Favez Jean-Michel
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves 
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bally Alexis 	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Bendahan Samuel	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Berthoud Alexandre	Courdesse Régis	Glauser Alice
Bezençon Jean-Luc	Cretegny Gérald	Glauser Nicolas
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	De Montmolin Martial	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	Debluè François	Grognoz Frédéric
Bory Marc-André	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Eiréaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2013

Kernen Olivier

Kunze Christian

Labouchère Catherine

Lachat Patricia

Luisier Christelle

Mahaim Raphaël

Maillefer Denis-Olivier

Manzini Pascale

Marion Axel

Mattenberger Nicolas

Matter Claude

Mayor Olivier

Meienberger Daniel

Meldem Martine

Melly Serge

Meyer Roxanne

Miéville Michel

Modoux Philippe

Mojon Gérard

Montangero Stéphane

Mossi Michele

Neiryck Jacques

Neyroud Maurice

Nicolet Jacques

Nicolet Jean-Marc

Oran Marc

Papilloud Anne

Payot François

Pernoud Pierre-André

Perrin Jacques

Pidoux Jean-Yves

Pillonel Cédric

Podio Sylvie

Probst Delphine

Randin Philippe

Rapaz Pierre-Yves

Ravenel Yves

Renaud Michel

Rey-Marion Aliette

Rezso Stéphane

Richard Claire

Riesen Werner

Rochat Nicolas

Romano Myriam

Roulet Catherine

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis

Ruch Daniel

Ruiz Rebecca

Rydlö Alexandre

Schaller Graziella

Schobinger Bastien

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Surer Jean-Marie

Thuillard Jean-François

Tosato Oscar

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

Uffer Filip

Vallat Patrick

Venezelos Vassilis

Voiblet Claude-Alain

Volet Pierre

Vuarnoz Annick

Vuillemin Philippe

Weber-Jobé Monique

Wehrli Laurent

Wüthrich Andreas

Wyssa Claudine

Yersin Jean-Robert

Züger Eric